

## **Sommaire**

Présentation des auteurs .....	6
Glossaire .....	7
Préface	
<i>Mathias Chauchat</i> .....	9
Introduction	
<i>Cécile Perret</i> .....	13
<b>CHAPITRE I. NICKEL ET DÉVELOPPEMENT EN NOUVELLE-CALÉDONIE</b>	
<i>Gaël Lagadec, Cécile Perret, Anne Pitoiset</i> .....	21
<b>Introduction</b> .....	21
<b>1. L'histoire du nickel calédonien</b> .....	22
1.1. Le premier boom du nickel .....	22
1.2. La dernière décennie .....	23
<b>2. Les exportations de produits primaires comme moteur de la croissance</b> .....	26
2.1. Le développement par les exportations .....	26
2.2. La validité de la théorie .....	30
<b>3. Conclusion</b> .....	36
<b>CHAPITRE II. PÊCHE ET AQUACULTURE EN NOUVELLE-CALÉDONIE</b>	
<i>Jean Boncoeur</i> .....	43
<b>Introduction</b> .....	43
<b>1. Pêche</b> .....	45
1.1. Cadre institutionnel .....	46
1.2. Hommes et navires .....	49
1.3. Production .....	55
1.4. Productivité de l'effort de pêche .....	60
1.5. Comparaison régionale .....	63
<b>2. Aquaculture</b> .....	67
2.1. Cadre institutionnel .....	67
2.2. Production .....	69
2.3. Filière et marché .....	72

<b>3. Contribution de la pêche et de l'aquaculture à l'économie calédonienne</b> .....	75
3.1. Incidence sur l'activité intérieure .....	75
3.2. Incidence sur le commerce extérieur .....	78
<b>Conclusion</b> .....	84
CHAPITRE III. LE COMMERCE EXTÉRIEUR DE LA NOUVELLE-CALÉDONIE <i>Gaël Lagadec</i> .....	91
<b>Introduction</b> .....	91
<b>1. Les arguments en faveur du protectionnisme</b> .....	92
1.1. L'industrie dans l'enfance .....	92
1.2. L'industrie sénescence .....	93
1.3. Les recettes fiscales .....	93
1.4. Les relations avec le reste du monde .....	95
1.5. La protection de l'emploi national .....	95
1.6. L'exception agricole .....	96
<b>2. La protection commerciale endogène</b> .....	97
2.1. Le concept .....	97
2.2. Les grandes approches .....	99
<b>3. Les échanges extérieurs calédoniens</b> .....	102
3.1. Présentation générale .....	102
3.2. La réforme de la fiscalité douanière de septembre 2000 .....	104
3.3. La ventilation des tarifs (droits de douanes et TGI) .....	107
3.4. La taxe conjoncturelle pour la protection de la production locale ...	108
<b>Conclusion</b> .....	112
CHAPITRE IV. QUELS CHOIX MONÉTAIRES POUR LA NOUVELLE-CALÉDONIE ? <i>Étienne Farvaque</i> .....	119
<b>Introduction</b> .....	119
<b>1. Un nécessaire ancrage nominal</b> .....	121
<b>2. Leçons européennes pour la Nouvelle-Calédonie</b> .....	122
<b>3. Une caisse d'émission calédonienne</b> .....	124
<b>4. L'Union monétaire australe</b> .....	128

CHAPITRE V. LES SYNDICATS D'EMPLOYÉS ET LES NÉGOCIATIONS COLLECTIVES EN NOUVELLE-CALÉDONIE <i>Cécile Perret</i> .....	137
<b>Introduction</b> .....	137
<b>1. Les principaux syndicats</b> .....	138
<b>2. Les niveaux de la négociation collective</b> .....	142
<b>3. Le pouvoir économique des syndicats d'employés</b> .....	143
<b>4. Le pouvoir politique des syndicats d'employés</b> .....	145
<b>5. La distinction entre secteur public et secteur privé</b> .....	148
<b>Conclusion</b> .....	149

## Chapitre I

# Nickel et développement en Nouvelle-Calédonie

Gaël Lagadec  
Cécile Perret  
Anne Pitoiset

### *INTRODUCTION*

Le début du troisième millénaire se voudrait l'avènement d'une nouvelle ère pour la Nouvelle-Calédonie: celle de la métallurgie. Les projets, qui mûrissaient dans les bureaux d'études, éclosent brusquement en 2001. En quelques mois, les quatre premières sociétés mondiales de nickel ont manifesté leur intérêt pour le nickel calédonien, non plus pour l'exporter mais pour le transformer sur place.

Coup sur coup les principaux intervenants mondiaux du nickel<sup>1</sup> se lancent dans la construction d'usines métallurgiques. En avril 2001, le Canadien *International Nickel Company Limited* (INCO), présent sur le territoire depuis 1902, annonce le lancement de la construction d'une usine de traitement des latérites<sup>2</sup> par hydrométallurgie<sup>3</sup> dans le sud (à Goro). Fin juin, c'est au tour de la *Société Le Nickel* (SLN)<sup>4</sup>, filiale du groupe *Eramet*<sup>5</sup>, d'annoncer l'extension de la capacité de son usine de Doniambo<sup>6</sup> – située dans la rade de Nouméa avec accès direct pour les minéraliers – et l'augmentation du rendement de la mine de Tiébaghi. Dans le Nord, le Canadien

- 
1. Les groupes *Inco*, *Falconbridge* et *Eramet* représentent aujourd'hui les deux tiers de la production occidentale hors Russie. Vient ensuite le groupe australien *Western Mining Corporation* (ITSEE, 2000, p. 198).
  2. Latérites: minerai de nickel basse teneur (entre 1,5 % et 2 % de nickel contenu) (ITSEE, 2000, p. 196).
  3. L'hydrométallurgie recouvre l'ensemble des procédés d'extraction de métaux par mise en solution (solvant acide ou basique) et par des traitements de lixiviation (lessivage) et d'électrolyse.
  4. La SLN dispose de sites miniers (Thio, Kouaoua, Népoui-Kopéto, Tiébaghi et Kaala Gomen) et de l'usine métallurgique de Doniambo (ITSEE, 2000, p. 210).
  5. *Eramet* – dont le P.-D.G. est Yves Rambaud – et le japonais *Nisshin Steel* sont tous les deux actionnaires de la SLN respectivement à hauteur de 60 % et de 10 %.
  6. L'usine de Doniambo dispose actuellement d'une capacité de production de plus de 60000 tonnes par an et sa production pour l'année 2000 est évaluée à 57500 tonnes de métal.

*Falconbridge*<sup>7</sup>, associé à la *Société des Mines du Sud Pacifique* (SMSP), travaille d'arrache-pied à l'étude de faisabilité d'une usine pyrométallurgique<sup>8</sup>, qui serait installée au pied du massif du Koniambo. Fin juillet, le Russe *Norilsk Nickel*<sup>9</sup>, premier producteur mondial de nickel, entre dans le jeu et annonce qu'il s'associe à la firme australienne *Argosy Minerals*, dont le partenaire calédonien n'est autre que la *Société des Mines de Tontouta* (SMT)<sup>10</sup> pour lancer un projet de construction d'usine métallurgique sur la côte est.

La question que nous soulevons dans ce chapitre est la suivante: la mise en place de ces différents projets est-elle susceptible d'accroître la richesse de la Nouvelle-Calédonie ou d'améliorer le bien-être de la majorité des individus du pays en générant un véritable développement du territoire ?

## 1. L'HISTOIRE DU NICKEL CALÉDONIEN

### 1.1. Le premier boom du nickel

Le nickel suscite un premier vent de folie en 1873, lorsque le colon Pierre Coste met au jour des filons au Mont Dore, à Houaïlou, Bourail, Canala et Thio (voir la chronologie présentée en annexes). Quatre ans plus tard, la crise plonge les petits mineurs dans la détresse<sup>11</sup> et fait la fortune de gros propriétaires – comme Jean-Louis Hubert Hanckar et John Higginson, esquissant la structure d'une industrie qui perdurera pendant des décennies. En 1877 s'installe à la pointe Chaleix, à Nouméa, la première usine de fusion qui produira jusqu'à 4000 tonnes de fontes et de mattes de nickel<sup>12</sup>. Un an plus tard Jules Garnier, John Higginson et Jean-Louis Hubert Hanckar, forts du soutien financier du baron de Rothschild, s'allient pour fonder la *Société le Nickel* (SLN). La SLN possède alors trente-sept mines et des participations dans une ving-

- 
7. *Falconbridge* se trouve parmi les plus gros producteurs de nickel, cuivre, cobalt et des métaux du groupe du platine (ITSEE, 2000, p. 198). Son président est Oyvind Hushovd.
  8. La pyrométallurgie est la technique traditionnelle d'extraction des métaux. Elle vise l'obtention de métaux à partir de leurs minerais ou de concentrés de minerais au moyen de techniques utilisant le feu.
  9. *Norilsk Nickel* est l'une des sociétés d'État russes avec *Severonickel* et *Yuzhuralnickel* (ITSEE, 2000, p. 198).
  10. La *Société des Mines de Tontouta* est présidée par Louis Ballande.
  11. Les déclarations de concessions se multiplient. Faute de moyens, la plupart des concessionnaires déclarent forfait et revendent – à bas prix – leurs mines aux gros propriétaires que sont John Higginson et Jean-Louis Hubert Hanckar.
  12. Les mattes de nickel sont des composés métalliques contenant en moyenne 75 % de nickel et 20 % de soufre. Elles sont aujourd'hui principalement destinées à l'usine *Eramet* de Sandouville. Les ferronickels sont des composés métalliques contenant en moyenne 25 % de nickel et 70 % de fer. Ils sont vendus sous forme de grenailles ou de lingots (ITSEE, 2000, p. 210).

taine d'autres. En 1910, André Ballande, qui a fondé un an plus tôt la *Société des Hauts fourneaux de Nouméa*, inaugure le 10 juillet, à Doniambo, une usine de fusion, qui tout comme celle de la pointe Chaleix, se trouve à proximité d'un port. La crise mondiale de 1929 n'épargne pas le territoire et elle se traduit par la fusion des deux concurrents. *Le Nickel* de Rothschild absorbe les *Hauts Fourneaux* de Ballande. L'usine de Doniambo est modernisée.

Entre 1967 et 1971 la Nouvelle-Calédonie connaît une nouvelle effervescence, dont les conséquences seront lourdes. Sous l'effet conjugué de la croissance des pays industriels, de la guerre du Vietnam et d'une longue grève chez le Canadien INCO, les cours du nickel sur le marché mondial s'envolent. L'usine de Doniambo s'agrandit, la SLN ouvre de nouveaux centres miniers, la main-d'œuvre métropolitaine afflue. En 1969 le nickel est déclaré métal stratégique par la France qui reprend en main le contrôle de la recherche minière, dont elle fait une priorité. L'État attribue des avantages fiscaux aux projets les plus importants. La Nouvelle-Calédonie «est placée sous haute surveillance» afin de garantir aux industriels une stabilité politique et de les protéger contre toute ingérence éventuelle d'investisseurs étrangers. Une partie de l'autonomie acquise après la Seconde Guerre mondiale est perdue, les Mélanésiens se sentent abandonnés, trahis. C'est ainsi que germeront les premiers mouvements indépendantistes<sup>13</sup>.

La chute des cours du nickel qui intervient brutalement en 1972, puis le choc pétrolier de 1973 plongent le territoire dans le désarroi et la crise. Les Kanaks venus travailler à l'usine de Doniambo de la *Société Le Nickel* regagnent leurs tribus, une partie des métropolitains repart, l'autre s'installe en Nouvelle-Calédonie, modifiant durablement l'équilibre ethnique et politique du territoire. La violence des événements des années 1980 masque un temps les enjeux économiques, mais ceux-ci sont vite replacés au centre du débat lors de la signature des accords de Matignon. Le rééquilibrage entre les trois provinces, Sud, Nord et Îles constitue la pièce maîtresse du dispositif.

## 1.2. La dernière décennie

Aux mineurs indépendants qui, à la fin du siècle dernier extrayaient à la pioche le précieux minerai ont succédé de grandes sociétés minières très mécanisées. On en compte aujourd'hui sept, dont les deux plus importantes sont la SLN<sup>14</sup> – dans laquelle l'État est majoritaire – et la SMSP, entreprise à capitaux publics, aujourd'hui contrôlée par la province Nord. L'histoire récente du nickel calédonien s'est en fait déroulée en trois actes.

1. Au premier, on assiste à la création, en 1990, de la *Société de Financement et d'Investissement de la province Nord*, la Sofinor, dont l'objectif est l'acquisition

13. Voir à ce sujet Pitoiset, 2000.

14. Effectif: 2700 personnes environ.

de la *Société des Mines du Sud Pacifique* (SMSP), qui appartenait jusqu'alors au groupe Lafleur<sup>15</sup>. Comme le soulignait Raphaël Pidjot, alors directeur général de la Sofinor, au-delà d'une simple acquisition d'entreprise, la reprise de la SMSP devait permettre d'élever le patrimoine minier au rang de bien commun appartenant à la collectivité. En moins de cinq ans la SMSP devient le premier exportateur calédonien de minerai de nickel.

2. Le second voit l'importance du nickel dans les affaires calédoniennes confirmée lors de la signature, le 1<sup>er</sup> février 1998, de l'accord de Bercy, préalable indispensable à la conclusion trois mois plus tard de l'accord de Nouméa. À Bercy, l'État français, le territoire de la Nouvelle-Calédonie, *Eramet* et sa filiale la SLN fixent les modalités de l'échange des massifs du Koniambo et de Poum. L'attribution du massif du Koniambo à la SMSP est subordonnée à plusieurs conditions: (i) l'achèvement des études de faisabilité du projet métallurgique, (ii) la décision de construire l'usine du Nord et (iii) la réalisation avant le 31 janvier 2007 d'un programme d'investissements d'un montant minimum de 100 millions de dollars américains. La SMSP échange avec la SLN les massifs de Poum et du Koniambo.
3. Le troisième acte est celui de la reconquête de la maîtrise de la richesse de leur sous-sol par les Calédoniens. Depuis plusieurs décennies beaucoup souhaitent en effet s'impliquer dans la gestion de leur principale ressource minière et de la seule usine d'envergure du pays. C'est désormais chose faite. Après d'âpres discussions, les signataires de l'accord de Nouméa et les présidents des trois Provinces concluent, le 17 juillet 2000, un accord créant la *Société Territoriale Calédonienne de Participation et d'Investissement* (STCPI)<sup>16</sup>, chargée de détenir les intérêts publics dans le capital d'*Eramet* et de la SLN. Le capital de la SLN est aujourd'hui détenu à 60 % par *Eramet*, à 30 % par la STCPI et à 10 % par *Nisshin Steel*. Pour l'État, le coût financier de ce transfert est de 1,04 milliard de francs français, auxquels il convient d'ajouter un milliard de francs déjà donnés à la SLN pour compenser l'échange des massifs.

15. Après plus d'une année de négociations, la Sofinor acquiert 85 % de la *Société Minière du Sud Pacifique* moyennant 1,8 milliard de francs CFP. La SMSP a pour principale activité un contrat de tâcheronnage, pour la SLN, sur les sites de Ouazenghou et Taom. Elle n'a pas de domaine minier en propre.

16. La STCPI est une société par actions simplifiées (SAS) dont le capital est détenu à 50 % par Promosud, émanation de la province Sud, et à 50 % par Nordil, regroupement de circonstance de la province Nord et de celle des Îles. Elle est présidée par André Dang, actuel président de la SMSP. Les seuls actifs financiers de la STCPI sont une participation de 30 % dans le capital de la SLN, pouvant à tout moment être portée à la minorité de blocage de 34 %, et une part de 8 % dans le capital d'*Eramet*, ainsi que les produits financiers qui en résulteront ([www.adecal.Nouvelle-Calédonie/lettre\\_août.htm](http://www.adecal.Nouvelle-Calédonie/lettre_août.htm)). L'équilibre des forces n'est cependant qu'apparent puisque Nordil dispose d'une voix prépondérante en cas d'égalité en assemblée générale à la majorité simple et qu'elle désigne le président de la STCPI. Toutefois pour les décisions prises à la majorité qualifiée les partenaires doivent impérativement parvenir à un accord. De plus, rééquilibrage oblige, les dividendes versés par *Eramet* et la SLN sont distribués aux provinces à raison de 50 % pour la province Nord, 25 % pour la province des Îles Loyauté et 25 % pour la province Sud.

À ce jour, la société russe *Norilsk*<sup>17</sup> est le numéro un mondial du nickel, avec une production annuelle de 223000 tonnes. Viennent ensuite INCO, avec une production de 146000 tonnes, *Falconbridge*, avec une production de 87000 tonnes, et *Eramet* avec un peu moins de 60000 tonnes. Les trois grands projets métallurgiques calédonniens concernent les entreprises (i) INCO, (ii) la SLN et *Eramet* et (iii) la SMSP et *Falconbridge*. Ils sont présentés dans le tableau 1.

Tableau 1  
Les grands projets actuels

Nom de la société	INCO	SLN/Eramet	SMSP/Falconbridge <sup>(1)</sup>
<b>Projet</b>	Usine métallurgique	Accroître la capacité de production de l'usine de Doniambo, rénover un four électrique, développer la mine de Tiébaghi	Usine métallurgique
<b>Minerai traité</b>	Latérites <sup>(2)</sup>	Garniérites <sup>(3)</sup>	Garniérites
<b>Procédé</b>	Hydrométallurgie	Pyrométallurgie	Pyrométallurgie
<b>Objectif annuel de production</b>	54000 tonnes de nickel 5 400 tonnes de cobalt	75000 tonnes de nickel alors que sa capacité actuelle est de 60000 tonnes (80 % de ferronickels et 20 % de mattes)	60000 tonnes de nickel
<b>Montant de l'investissement</b>	1,4 milliard de dollars américains	180 millions de dollars américains	1,5 milliard de dollars américains
<b>Montée en production</b>	3 <sup>e</sup> trimestre 2004	Fin 2003 ou début 2004	Fin 2005
<b>Emplois directs créés</b>	800	210 à 230	750
<b>Emplois induits ou indirects estimés</b>	1 500		2 000
<b>Localisation</b>	Baie de Prony Province Sud	Doniambo (Nouméa) Province Sud	Région de Koné-Voh Province Nord

(1) La SMSP détient 51 % du capital. Elle apporte son domaine minier, son expertise professionnelle et son implantation locale. *Falconbridge* détient 49 % du capital. Le Canadien apporte une technologie qu'il maîtrise et se porte garant du financement qui sera supporté par la future société d'exploitation commune.

(2) Latérites: entre 1,5 % et 2 % de nickel contenu.

(3) Garniérites: entre 2,2 % et 3 % de nickel contenu.

17. *Norilsk* est aussi le premier producteur mondial de palladium et le troisième producteur de platine. Cette société produit également chaque année 10 % du cobalt et 3 % du cuivre mondial.



D'après André Dang, la «tendance actuelle de l'industrie du nickel veut que les métallurgistes les plus compétitifs soient ceux qui disposent d'usines et d'un domaine minier intégré<sup>18</sup>».

## 2. LES EXPORTATIONS DE PRODUITS PRIMAIRES COMME MOTEUR DE LA CROISSANCE

### 2.1. Le développement par les exportations

On considère généralement que le succès économique rencontré par les pays du Sud-Est asiatique est le résultat de politiques de promotion des exportations. Selon Suárez (1993, p. 66) «la croissance asiatique repose sur des exportations de produits manufacturés accompagnées d'une restructuration permanente de la production, de l'acquisition progressive d'avantages comparatifs dynamiques ainsi que sur l'action décisive de l'État sur la politique commerciale et le taux de change». Peut se poser la question de la *transférabilité* d'un tel modèle aux biens non manufacturés, c'est-à-dire aux produits primaires (*staple products*). On connaît au moins deux cas, mais relativement anciens, de croissance et de développement économique impulsés par les exportations de produits primaires; il s'agit de l'Australie (deuxième moitié du dix-neuvième siècle et début du vingtième) et du Canada (fin du dix-neuvième siècle et première moitié du vingtième).

Selon la *staple theory* la croissance économique générale de certains pays est déterminée par leurs exportations de produits primaires. Cette théorie vaut pour les pays à peuplement récent *dont le marché domestique est limité* et qui ont un avantage comparatif concernant les produits primaires. Il s'agit donc de pays où le facteur *ressources naturelles* est abondant par rapport au facteur capital et au facteur travail (les produits primaires étant naturellement des biens à forte intensité de ressources naturelles). Ces pays doivent donc se spécialiser dans la production de produits primaires, leurs exportations dictant ensuite le rythme de la croissance économique.

Une condition nécessaire pour que le secteur exportateur joue un rôle moteur sur la croissance globale est que sa propre croissance ne soit pas bridée par des contraintes économiques qu'imposeraient d'autres secteurs (essentiellement en termes d'approvisionnement). Le secteur exportateur doit donc autant que possible être indépendant des autres secteurs économiques du pays. Le rôle moteur sur la croissance se divise en deux effets: un effet direct, correspondant à la part des exportations de produits primaires dans le PIB national (l'augmentation des exportations se traduit naturellement par une augmentation égale du PIB), et un effet indirect qui correspond à la diffusion de la croissance du secteur exportateur aux autres secteurs de l'économie.

---

18. «André Dang, P.-D.G. de la SMSP: Nous faisons un geste fort envers la SLN», *Les Nouvelles calédoniennes*, mardi 17 avril 2001.  
(<http://www.nouvelles-caledoniennes.nc/webpress4/Articles/20010417/A8262.asp>)

Le mécanisme de transmission de la croissance du secteur exportateur aux autres secteurs correspond à trois types de liaisons (Sid Ahmed, 1988, p. 724-725). Il existe (i) un *effet de liaison amont*, qui correspond à l'investissement domestique induit résultant de la demande de facteur de production du secteur d'exportation. Il existe également (ii) un *effet de liaison aval*, qui correspond à l'investissement induit dans les industries domestiques utilisant la production de l'industrie d'exportation comme facteur (la disponibilité de ce facteur augmente comme son coût diminue – le coût total des industries l'utilisant diminue, leur marge augmente et permet donc ou stimule de nouveaux investissements). Enfin existe (iii) un *effet de liaison de la demande finale*, qui correspond à l'investissement domestique induit par la demande de biens de consommation destinée à satisfaire les besoins des employés des industries d'exportation<sup>19</sup>. L'augmentation de la masse salariale versée par le secteur en croissance augmente le pouvoir d'achat global et génère donc de nouveaux débouchés pour les secteurs produisant des biens de consommation – ces débouchés appellent ensuite des investissements supplémentaires.

Notons qu'on retrouve, avec la première liaison, l'argument traditionnel en faveur des *pôles de croissance* : la consommation du pôle stimule la productivité de sa *périphérie*<sup>20</sup> en consommant les biens intermédiaires produits par la *périphérie*. Cet argument a un aspect spatial, au moins sous-jacent, qui tend à signifier que la polarisation géographique des activités économiques dans un territoire donné est bénéfique à la croissance globale du territoire. Cet aspect est donc clairement opposé à l'objectif annoncé de rééquilibrage du territoire calédonien. Concernant l'industrialisation de l'Australie, ce sont les États de Victoria et de Nouvelle-Galles du Sud qui ont connu la croissance initiale impulsée par les exportations de produits primaires – croissance dont a bénéficié l'ensemble de l'Australie.

Pour que la croissance se pérennise et se transforme en développement économique<sup>21</sup> il faut que l'économie arrive à répondre aux opportunités d'investissement suscitées par la hausse des exportations. Dans ce cas la diffusion d'une croissance initialement localisée, doit se traduire par une diversification des secteurs exportateurs. Ainsi, un

19. Si on considère cet effet au sens large, on tient compte également du revenu (profit) des propriétaires du capital.

20. C'est-à-dire les autres secteurs de l'économie.

21. Les indicateurs de richesse d'un pays, qui rendent compte du volume de ressources dont dispose une société ou de leur évolution – notion de croissance – ne fournissent aucune indication sur leur distribution. La notion de développement économique inclut (i) la façon dont les revenus se répartissent plus ou moins équitablement d'un groupe social à l'autre, (ii) la part des ressources consacrée à des services d'éducation et de santé ou (iii) les effets de la production et de la consommation pour les individus dans leur milieu quotidien. Des pays qui disposent de revenus moyens similaires peuvent ainsi présenter des différences sensibles en terme de qualité de vie des individus: accès à l'éducation, accès à la santé, accès à l'emploi, accès à l'eau salubre, pureté de l'air et de l'eau, absence d'agitation sociale ou de criminalité, etc. La question sous-jacente est la suivante: l'objectif est-il d'accroître la richesse nationale ou d'améliorer le bien-être de la majorité des individus d'un pays donné ?

secteur dont la production est utilisée comme bien intermédiaire par le secteur exportateur va produire davantage en réponse à la croissance du secteur qu'il approvisionne. Dans ce cas son coût moyen diminue et sa compétitivité augmente. Ce gain de compétitivité peut permettre au secteur considéré de devenir concurrentiel au niveau mondial. Il peut aussi devenir un secteur exportateur. Le processus est alors cumulatif, puisque le nouveau secteur exportateur va lui-même consommer des facteurs issus d'autres secteurs dont il renforcera la compétitivité *via* l'augmentation de l'échelle de production, et ainsi de suite.

Plus le nombre de «fournisseurs» du secteur exportateur initial est élevé et meilleure sera la diffusion de la croissance économique. Il peut donc suffire d'une hausse brutale, mais relativement ponctuelle, des exportations pour enclencher le processus cumulatif de croissance. L'impulsion initiale peut être une augmentation de la demande mondiale ou bien l'apparition d'un progrès technique, d'inventions nouvelles, améliorant les conditions d'exploitation de la ressource naturelle. En revanche, si la diversification échoue la source de croissance générée par les exportations de produits primaires finira par se tarir. À plus court terme, une offre de produits primaires en augmentation constante ne peut qu'entraîner une baisse du cours de ces produits (et donc une baisse de leur rentabilité). L'exploitation des ressources naturelles vérifie en effet des rendements décroissants, puisqu'on exploite en priorité les ressources les plus accessibles<sup>22</sup>, et donc les plus rentables<sup>23</sup> (on retrouve ici le concept d'épuisement de la rente).

Une telle situation peut non seulement entraîner le secteur exportateur dans une crise économique, mais encore cette crise peut se transmettre à l'ensemble de l'économie nationale, puisque la totale polarisation de l'activité économique ne permet pas à d'autres secteurs de compenser les difficultés rencontrées par les exportations<sup>24</sup>.

Dans le cas contraire (diversification réussie), à l'étape de diversification des exportations succède «l'étape de maturité», dans laquelle le marché domestique prend

22. Par exemple dans le cas du pétrole, on exploite d'abord (toutes choses égales par ailleurs) les gisements les moins profonds. Les réserves les moins accessibles (sous la mer, à plusieurs milliers de mètres de profondeur, et donc les plus coûteuses à exploiter) ne seront pas exploitées avant que tous les autres types de réserves ne le soient.

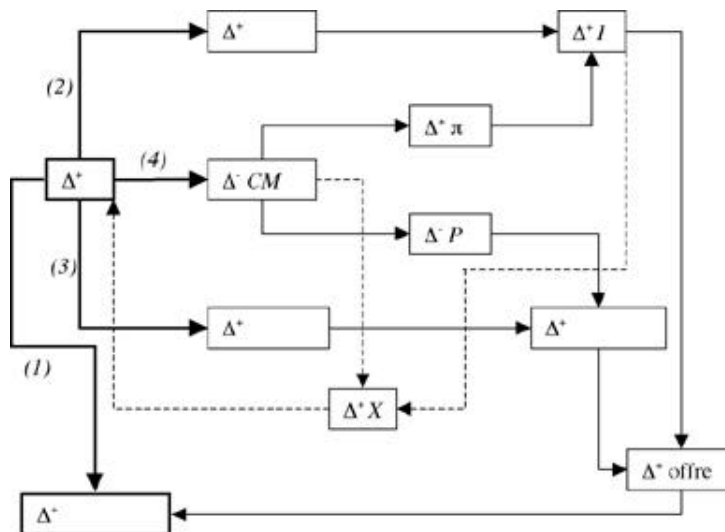
23. Il s'agit là d'un résultat général de la théorie de l'exploitation optimale des ressources naturelles non renouvelables: les gisements (l'exploitation de chaque gisement vérifiant un coût moyen constant) doivent être exploités selon un ordre de coût moyen croissant. Il s'agit simplement de l'application du principe d'actualisation: toutes choses égales par ailleurs, plus une activité est coûteuse et plus elle doit être reportée à un futur lointain. Ce résultat a été discuté et invalidé dans un cadre d'équilibre général, notamment par Amigues, Favard, Gaudet et Moreau (1997 a et 1997 b). Les études de ces auteurs sont cependant réalisées dans un cadre d'économie du bien-être; si on considère simplement un critère de rentabilité (c'est-à-dire ce qui guide les investissements), il n'y a pas de remise en cause du principe d'exploitation des ressources naturelles selon l'ordre des coûts moyens croissants.

24. Cette situation, qui a prévalu pour de nombreux pays en développement, a été analysée par Watkins, qui lui a donné le nom de *staple trap* (Watkins, 1963, p. 151).

suffisamment d'importance, de sorte que l'export n'est plus le seul débouché (Sid Ahmed, 1988, p. 727). La demande intérieure vient alors assister les exportations dans le rôle de moteur de la croissance. La croissance économique, auto-entretenu, est alors pérennisée.

Dans le cas de l'Australie, il semble que les effets directs ne puissent seuls expliquer le processus de croissance (Sid Ahmed, 1988, p. 728). Ce sont donc les effets indirects, tels que décrits par la *staple theory*, qui permirent aux exportations de tirer la croissance et d'industrialiser le pays. Notons que le cas du Canada, qui a également connu une croissance impulsée par les exportations de produits primaires<sup>25</sup>, est moins exemplaire du fait de l'influence exercée par la proximité de l'économie américaine (Sid Ahmed, 1988, p. 728-729). Le schéma n° 1 (Lagadec et Perret, 2000, p. 134) résume les mécanismes sous-tendant la *staple theory*:

Schéma n° 1  
Les mécanismes de la *staple theory*



Avec *CM* le coût moyen, *I* l'investissement global dans l'économie, *inputs* les biens intermédiaires (ici consommés par le secteur exportateur), *P* les prix, *p* les profits (ici des industries hors secteur exportateur), et *X* les exportations. La flèche (1) représente l'effet direct des exportations sur la croissance économique. Les autres flèches en gras correspondent aux effets de liaison<sup>26</sup> amorçant les effets indirects représentés par les autres flèches. Les flèches en pointillés représentent l'effet de diversification de la

25. Mise en place d'une politique d'exploitation des ressources naturelles à partir de la fin des années 1860.

26. La flèche (2) correspond à l'effet (i), (3) correspond à (ii) et (4) à (iii).

base productive: les secteurs initialement fournisseurs de biens intermédiaires au secteur exportateur deviennent à leur tour exportateurs. Ces flèches représentent la possibilité d'un effet vertueux de croissance par les exportations<sup>27</sup>: les exportations stimulent la croissance, qui stimule les exportations (dans d'autres secteurs), et ainsi de suite.

## 2.2. La validité de la théorie

On constate que la Nouvelle-Calédonie remplit *a priori* les conditions de fond pour que les exportations puissent jouer un rôle moteur dans la croissance (notamment facteur *ressources naturelles* abondant par rapport au capital et au travail). Pour le territoire, la part du minerai de nickel, des ferronickels et des mattes est effectivement extrêmement élevée par rapport au total des exportations que cela soit en valeur ou en volume (*cf.* tableaux 2 et 3).

Tableau 2  
Évolution des exportations calédoniennes (en valeur)

	1994	1995	1996	1997	1998	1999
Minerai de Nickel	7 253	11 532	12 032	14 486	8 804	8 583
Ferronickels	25 198	29 382	28 868	31 577	21 695	29 445
Mattes	5 995	6 889	7 518	7 022	5 919	8 764
Autres (dont réexportations)	3 260	3 377	3 053	4 527	4 709	5 596
Total	41 706	51 180	51 471	57 612	41 127	52 388

Unité: million F CFP

Source: ITSEE (1998, p. 22) et ITSEE (2000, p. 245).

27. À long terme l'épuisement des ressources non renouvelables risque d'entraîner un taux de croissance négatif de l'économie. Pour contrecarrer ce risque, il est nécessaire de substituer aux ressources naturelles des *inputs* reproductibles. Le risque de dépression dépend donc des élasticités de substitution entre les ressources non renouvelables et les facteurs de production reproductibles. Il est cependant difficile de faire des études empiriques sur ce point du fait de la forte intégration verticale dans les industries des ressources naturelles (qui fait qu'il n'y a pas de prix de marché disponible pour les ressources naturelles non renouvelables). Une étude de Halvorsen et Smith contourne ce problème et étudie le cas de l'industrie canadienne des mines de métaux. Les auteurs montrent, à partir d'une étude économétrique, que l'élasticité de substitution entre les ressources non renouvelables et les facteurs de production reproductibles est égale à l'unité. Ce résultat positif laisse donc présager une continuation de la croissance dans le long terme, malgré l'épuisement progressif des gisements de ressources non renouvelables (Halvorsen et Smith, 1986, p. 402-403). Pour que les *inputs* puissent se substituer à la ressource, il est nécessaire que leur productivité soit de plus en plus importante. C'est le progrès technique qui permet une telle tendance. (Lagadec et Perret, 2000, p. 135).

Tableau 3  
Évolution des exportations calédoniennes (en volume)

	1994	1995	1996	1997	1998	1999	Part 1999 (%)
Minerai de Nickel	3 478,4	4 589,0	4 773,9	5 391,3	4 237,4	3 790,1	94,8
Ferronickels	138,1	148,6	151,6	158,2	158,9	156,8	3,9
Mattes	13,4	14,5	15,4	14,9	16,8	15,8	0,4
Autres (dont réexportations)	10,6	14,3	10,6	16,0	27,0	35,5	0,9
Total	3 640,4	4 766,5	4 951,4	5 580,4	4 440,2	3 998,2	100

Unité: millier de tonnes

Source: ITSEE (2000, p. 245).

Il existe cependant de nombreux cas de pays exportant des produits primaires qui ne bénéficient pas d'effets positifs sur la croissance économique. Ainsi, les monarchies pétrolières du golfe persique, exportatrices de pétrole depuis des décennies, restent des pays dont la base industrielle est très faible. De façon générale, si un secteur exportateur en croissance génère des opportunités nouvelles d'investissement pour le pays concerné, il faut, pour que ces opportunités puissent être saisies, que le pays dispose d'une certaine base industrielle. Un pays monoproduit/exportateur de ressources naturelles aura peu de chances de se développer grâce à elles.

Revenons aux effets de liaison présentés *supra* : (i) effet de liaison *amont*, (ii) effet de liaison *aval*, (iii) effet de liaison *de la demande finale*.

Le premier effet de liaison (*amont*) est d'autant plus fort que les industries domestiques sont capables de fournir les biens intermédiaires du secteur exportateur à un coût compétitif.

On peut douter que cet effet ait une grande ampleur dans le cas du nickel calédonien. Les biens intermédiaires utilisés dans l'extraction et le traitement du minerai sont des équipements lourds non produits sur le territoire<sup>28</sup>. Le développement des exportations de nickel entraîne donc largement non pas une stimulation de l'offre intérieure mais une augmentation des importations (il y a donc des effets contradictoires sur la balance commerciale). De plus, si on considère que certains secteurs sont compétitifs pour fournir le secteur exportateur en biens intermédiaires, cette compétitivité sera artificielle car générée par la protection commerciale accordée à ces secteurs<sup>29</sup>. Ainsi, le secteur exportateur serait obligé de consommer des biens dont le prix serait surévalué. De ce fait, la marge bénéficiaire serait diminuée, et on aurait un développement

28. Une entreprise (*Tractors parts service*) propose du matériel d'extraction minière, mais il ne s'agit que de matériel importé.

29. La protection commerciale instaurerait alors une dépendance du secteur exportateur vis-à-vis des autres secteurs, la condition nécessaire à ce que le secteur exportateur joue un rôle moteur sur la croissance globale ne serait alors plus remplie.

du secteur exportateur qui serait freiné par les autres secteurs. La problématique de la diffusion serait alors inversée puisque des secteurs non rentables (et donc à terme non viables) se développeraient au détriment du secteur rentable.

De façon générale, le deuxième effet de liaison (aval) dépend de la mesure dans laquelle les biens exportés sont transformables. *A priori*, plus le bien exporté incorpore de valeur ajoutée et plus il se prête à un effet aval, puisqu'il sera utilisé dans un processus de création de valeur ajoutée. Cet effet semble peu valide dans le cas de la Nouvelle-Calédonie. L'écart entre la production minière et la consommation de nickel et dérivés comme biens intermédiaires sur le territoire fait qu'il n'existe pas d'industrie locale qui pourrait être avantagée par une augmentation de l'extraction minière.

Le troisième effet de liaison (l'augmentation de l'investissement domestique du fait des débouchés supplémentaires générés par l'augmentation des revenus issus du secteur exportateur), entendu au sens large<sup>30</sup>, dépend de la redistribution des revenus dans la société. Plus la part des résidents dans la répartition des revenus est importante et plus la croissance sera stimulée par les exportations. La valeur ajoutée se répartit entre salaires et profits. Les résidents bénéficient de la hausse de la masse salariale qui suit une hausse de la production du secteur exportateur, mais la répartition du profit est plus incertaine. Ainsi, confier l'exploitation des ressources naturelles à des sociétés multinationales est peu susceptible de stimuler la croissance économique du pays considéré, puisque tout ou partie des profits est rapatriée dans le pays où est implantée la société mère<sup>31</sup>.

Ce problème est présent dans le cas du nickel. Pour attirer l'attention des industriels, les inciter à investir en Nouvelle-Calédonie, l'État et le gouvernement calédonien mettent régulièrement en avant l'accord de Nouméa qui garantit au territoire une stabilité et une visibilité politique à plus d'une dizaine d'années<sup>32</sup>. En effet l'accord de Nouméa repousse à 2015 voire 2018 les problèmes institutionnels qui bloquaient jusqu'alors le développement de l'archipel. Surtout, le Congrès, sur proposition du gouvernement, a adopté, une loi du pays accordant un régime fiscal privilégié pour les entreprises dont les activités relèvent de la métallurgie des minerais et qui s'engagent à réaliser en Nouvelle-Calédonie des investissements permettant la création « d'une usine industrielle de traitement physique ou chimique du minerai de nickel et/ou des minerais associés au nickel tels que le cobalt et le chrome<sup>33</sup> ». Les condi-

---

30. Cf. note n° 19.

31. Voir Suárez (1993, p. 63-65) pour la description des conséquences de l'arrivée des multinationales exploitant le cuivre au Chili.

32. « C'est un horizon dégagé pour les investisseurs, pour la formation, c'est-à-dire pour former une nouvelle génération qui prendra les commandes. » (*Les Nouvelles calédoniennes*, 27 octobre 1998).

33. Loi du pays n° 2001-009 du 17 juillet 2001 relative à certains investissements concernant le secteur de la métallurgie des minerais, *Journal officiel de la Nouvelle-Calédonie*, 146<sup>e</sup> année, n° 7559, vendredi 20 juillet 2001, p. 3390.

tions d'éligibilité sont les suivantes: justifier d'un programme d'investissements d'un montant supérieur à 50 milliards de francs CFP et créer au moins cinq cents emplois directs. Des avantages fiscaux sont ainsi accordés pendant la phase de construction<sup>34</sup> de l'usine et durant la période d'exploitation<sup>35</sup>. L'État a, de son côté, fait un geste sous la forme d'une défiscalisation d'équipements pour le projet *Goro Nickel*.

S'il est rationnel de proposer des incitations fiscales pour attirer les investisseurs, encore faut-il que le pays hôte retire un avantage de la présence de ces investisseurs. Vu l'ampleur des exemptions et leur durée, on peut se demander si elles ne sont pas exagérées (des exemptions moindres auraient-elles dissuadé les investisseurs étrangers?). En outre, dans un tel contexte, on peut se demander quels bénéfices en retirera la Nouvelle-Calédonie. Sauf à envisager que les investisseurs étrangers réinvestissent une partie de leurs profits dans le territoire (mais cela semble peu probable, notamment pour les raisons exposées *supra* concernant la faiblesse de la liaison *amont* pour la Nouvelle-Calédonie). En ce cas le seul avantage est l'emploi généré. Ce n'est cependant pas le moindre puisque le chômage est l'un des premiers indicateurs de la santé d'une économie, et surtout, c'est celui qui est le plus relié au soutien politique. De plus, la jeunesse de la population calédonienne laisse présager une augmentation du chômage dans les années futures. Pour autant est-il nécessaire que le territoire se prive de toute recette fiscale que pourrait générer une croissance de l'exploitation du nickel? On peut également rajouter que l'horizon des quinze ans d'exemptions rend les estimations en terme de créations d'emplois malaisées, notamment parce qu'on ne peut prévoir les progrès techniques, qui se traduisent par une substitution du capital à la main-d'œuvre. Il n'y a pas non plus de garantie que les postes à salaires élevés dans ces entreprises ne seront pas largement occupés par des ressortissants du même pays que la maison mère. Pour ces raisons on peut largement douter que l'effet de liaison *de la demande finale* soit opérant dans le cas des futures exploitations du nickel calédonien.

---

34. Ces avantages fiscaux sont les suivants: exonération de (i) l'impôt sur les sociétés et activités métallurgiques et minières, (ii) de la contribution des patentes, y compris les centimes additionnels, (iii) de la contribution foncière, y compris les centimes additionnels, (iv) de la taxe générale sur les services affectant les prestations de services concourant à la construction du complexe – y compris les services de restauration collective et l'entretien des installations d'hébergement des personnels et à l'exclusion de certaines prestations réalisées par des membres des professions juridiques, judiciaires, comptables ou d'audit, (v) des droits d'enregistrement, l'exonération portant sur les droits de mutation liés à l'acquisition d'éléments de l'actif d'exploitation et (vi) de la taxe hypothécaire liée aux opérations concourant à l'acquisition de biens immobiliers d'exploitation.

35. Ils sont accordés pour une période maximale de dix ans (15 ans) à compter de la date d'ouverture du premier exercice de mise en production commerciale, majorée d'une durée de trois ans (5 ans) pendant laquelle les avantages fiscaux sont réduits de moitié (si les projets d'investissements utilisent un procédé technologique permettant la mise en œuvre de minerais non encore traités en Nouvelle-Calédonie ou s'ils sont implantés dans des zones géographiques dépourvues des infrastructures nécessaires à leur réalisation ou hors bassin d'emploi).



Si l'étude de chacune des liaisons semble peu favorable à des effets d'entraînement du nickel sur l'économie calédonienne, il y a un autre effet, global celui-là, susceptible de bloquer les effets de liaison. Il s'agit du «syndrome hollandais». Le «syndrome hollandais» (ou *dutch disease* dans la littérature anglo-saxonne) signifie que la hausse des exportations entraîne une croissance économique déséquilibrée entre les secteurs, néfaste pour la croissance globale. Les premières études sur ces mécanismes paraissent dès le XIX<sup>e</sup> siècle, suite aux ruées vers l'or de l'époque. Le nom lui-même fait d'ailleurs référence à l'usage de la rente gazière aux Pays-Bas. Les mécanismes constituant le syndrome hollandais ont été analysés dans les années 1970, les économistes s'intéressant à l'usage de la rente issue des chocs pétroliers (voir Corden, 1984 pour un panorama de ces travaux). D'autres types de ressources ont par la suite été analysés par les mêmes outils, qu'il s'agisse de «l'or bleu» du tourisme, des transferts d'or venu du Nouveau Monde, des remises de fonds des émigrés, ou encore de l'aide extérieure. L'encadré n° 1 (Lagadec et Perret, 2000, p. 136) décrit les mécanismes du syndrome hollandais.

Encadré n° 1  
LE SYNDROME HOLLANDAIS

Le syndrome hollandais, qu'on peut considérer comme une «maladie» macroéconomique frappe certains pays qui, parce qu'ils possèdent certaines ressources naturelles en abondance, présentent pourtant tous les signes d'un large potentiel de développement.

On parlera ainsi de «syndrome hollandais» lorsqu'un pays, pourtant largement doté en ressources naturelles, connaît une croissance déséquilibrée *au détriment* des branches dont le développement est assis sur l'exploitation des ressources en question. Un choc positif (par exemple, la découverte d'un gisement de pétrole) enclenche en effet une dynamique perverse, l'augmentation des ressources nationales augmentant l'inflation dans le pays, ce qui détériore la compétitivité-prix des branches exportatrices (et notamment de celles exploitant les ressources naturelles). La structure productive de l'économie considérée est donc déformée, les industries exportatrices déclinant au profit des secteurs protégés de l'économie (les activités dont les coûts de transport sont prohibitifs, certaines activités de services, mais aussi les activités protégées par une politique commerciale active<sup>36</sup>).

Pour que le mécanisme s'enclenche, il est nécessaire que les agents considèrent le choc d'origine (la découverte d'un champ pétrolifère, d'une mine d'or, etc.) comme permanent. En effet, si le choc n'est (perçu) que

36. Pour une étude systématique du phénomène, voir J.-J. Nowak, 1998, *Syndrome néerlandais et théorie du commerce international*, *Économica*, 230 p.

(comme) temporaire, les agents augmentent leur épargne, la demande ne croîtra que relativement faiblement, et le choc peut, au final, avoir des effets positifs, si l'épargne supplémentaire disponible est dirigée vers de l'investissement productif. Si, au contraire, le choc est ressenti comme permanent, l'épargne ne varie pas, et la demande s'accroît d'un montant presque strictement proportionnel à la hausse du revenu. Si l'offre est faiblement élastique, la demande excédentaire alimentera l'inflation. À moins que les autorités ne réagissent par des mesures de politique économique restrictive (restriction monétaire, diminution des dépenses publiques, hausse des impôts, etc.), les secteurs exposés à la concurrence verront leur compétitivité-prix érodée. Au final, l'exploitation des ressources naturelles aura assuré le développement (artificiel, en quelque sorte) du secteur abrité de la concurrence extérieure. Les comptes extérieurs du pays considéré risquent d'être détériorés, et la croissance sera ralentie, malgré un potentiel de développement *a priori* important.

La Nouvelle-Calédonie n'est pas *a priori* à l'abri du syndrome hollandais; pourtant trois éléments le rendent peu probable. D'abord, une certaine protection est vraisemblablement offerte par l'appartenance à un grand ensemble économique et la fixité de la parité entre le franc CFP et l'euro (*cf.* chapitre IV). Dans le cas d'une apparition soudaine de ce syndrome, il serait possible (sous réserve d'un accord avec la Polynésie française) de dévaluer le franc CFP, à l'instar de ce qui s'est passé avec le franc CFA. Ensuite, on ne peut attendre un nouveau *boom* du nickel en tant que simple matière première. Les perspectives d'augmentation de la production passent par une transformation sur place du minerai. La croissance sera donc dès le départ au moins partiellement diversifiée. Enfin, les conséquences néfastes du syndrome pourraient bien ne pas pouvoir se manifester car déjà présentes. L'économie calédonienne est déjà une économie artificielle, avec tout un ensemble d'industries non concurrentielles qui n'existent que grâce à la protection commerciale qui leur est accordée, et qui ne trouve des débouchés sur place que grâce au pouvoir d'achat artificiellement soutenu par les transferts de la métropole et l'indexation des fonctionnaires (*cf.* chapitre III pour l'influence de la protection commerciale sur l'économie calédonienne). L'économie calédonienne vérifie déjà une structure déséquilibrée, la croissance d'un secteur ne *créerait* donc pas ce déséquilibre<sup>37 38</sup>.

37. De plus, la protection commerciale génère, par son aspect inflationniste, une surévaluation de la monnaie, qui freine les exportations.

38. Notons que, des trois arguments s'opposant à un syndrome hollandais pour la Calédonie, seuls les deux premiers sont positifs, le dernier stipule en fait que le territoire serait «à l'abri» des inconvénients car ceux-ci seraient en quelque sorte déjà présents (cela limite d'autant la pertinence des deux premiers arguments).

En outre, le contexte calédonien apparaît peu favorable au développement du secteur productif privé. L'importante protection commerciale n'a pas de raison de stimuler l'initiative des entrepreneurs existants ou potentiels<sup>39</sup> (*cf.* chapitre III). De façon générale il faut que le contexte politique se prête à l'initiative privée pour que la diversification puisse se produire. Ainsi, Sid Ahmed estime que c'est l'environnement politique en Arabie Saoudite qui a restreint l'activité économique aux hydrocarbures.

### 3. CONCLUSION

Le développement de l'exploitation des matières premières peut servir de moteur à la croissance économique d'un pays et de tremplin pour son développement. Un tel processus (analysé par la *staple theory*) a fonctionné pour certains et a échoué pour d'autres. Le rôle moteur repose sur un effet direct (qui correspond à la part des exportations de produits primaires dans le PIB) et des effets indirects (les *effets de liaison*). Nous avons montré que, dans le cas du nickel calédonien, les deux premiers effets sont peu pertinents. Reste donc le troisième effet: l'investissement domestique induit par la demande supplémentaire de biens de consommation générée par les augmentations de revenus tirés de l'exploitation de la matière première. Cet effet sera renforcé par le développement d'une industrie de transformation du minerai sur place, réel gisement de valeur ajoutée.

Se pose toutefois le «problème» de l'implantation de sociétés étrangères d'exploitation minière vis-à-vis du risque de détournement vers l'extérieur des effets induits (plus les revenus tirés du nickel seront transférés hors du territoire – rapatriement des profits au siège de la société mère – et moins le territoire profitera d'effets indirects sur la croissance). Posent également questions les exemptions fiscales massives que se voient accorder ces firmes, qui sont un manque à gagner pour le territoire (ce manque à gagner est un mal obligé dans la perspective d'incitations offertes à l'investissement étranger, mais leur durée – quinze ans – semble aller au-delà des nécessaires incitations). Au final, le seul effet favorable risque d'être l'augmentation de l'emploi (et encore, pour que cet effet soit optimal, faudrait-il que les postes à hauts revenus ne soient pas occupés par des ressortissants du pays de la société mère ou de pays étrangers).

Dans ces conditions, faire reposer le développement d'une économie sur le seul nickel est illusoire. Si l'horizon politique s'éclaircit, l'avenir économique, à court et moyen terme, pose un inquiétant problème. Au cours des dix dernières années, la Nouvelle-Calédonie, soulagée d'avoir échappé à la guerre civile s'est concentrée sur son avenir institutionnel. Les responsables politiques se sont fixé l'échéance-coupe-

---

39. On peut ajouter qu'il est possible qu'apparaisse chez les exportateurs de produits de base une «mentalité inhibitrice» (Watkins, 1963, p. 150), qui pousse à concentrer le maximum de ressources dans ce secteur, et qui dissuade le développement des industries domestiques. Dans ce cas, il n'y a pas de diversification, et les profits à l'exportation commencent à se tarir (*cf. supra*).

ret de 1998 et la question de l'indépendance ou du maintien dans la République a mobilisé les énergies au détriment d'une véritable réflexion sur un projet de développement durable. Or, l'industrie du nickel a toujours eu un impact majeur sur les sols, l'eau et l'air<sup>40</sup>.

Des efforts de diversification ont été entrepris autour du tourisme, de l'aquaculture et de la pêche. Mais ils restent bien timides au regard des potentialités du territoire. En outre, la zone exclusive de pêche de la Nouvelle-Calédonie est aussi vaste que la moitié de la Méditerranée et, selon les experts, elle pourrait fournir chaque année plus de deux cent mille tonnes de poissons. Mais l'archipel ne compte qu'un seul grand port, Nouméa, la flottille de pêche hauturière ne dépasse guère la dizaine de bateaux et les prises annuelles sont estimées à trois mille tonnes<sup>41</sup>.

Le développement économique est en outre entravé par de vieilles habitudes caractéristiques d'une «économie de comptoir» extrêmement dépendante de l'argent injecté par l'État. En favorisant une économie assistée, la France s'est placée dans une situation contradictoire: politiquement elle affirme vouloir «décoloniser» le territoire, mais économiquement elle crée une richesse artificielle qui entraîne le pays dans la spirale d'un déséquilibre croissant.

Parmi les secteurs capables d'impulser un véritable développement économique le tourisme s'impose pourtant comme une évidence<sup>42</sup>. La Nouvelle-Calédonie dispose d'un avantage comparatif naturel dans ce domaine. La stagnation du tourisme à destination de la Nouvelle-Calédonie révèle l'ampleur du potentiel inexploité de ce secteur. Le tourisme recèle un fort potentiel d'entraînement sur les autres secteurs de l'économie (bâtiment<sup>43</sup>, hôtellerie, restauration, sans compter les diverses dépenses des touristes). Il emploie de plus une main-d'œuvre abondante. Enfin, en claire opposition avec l'exploitation des ressources naturelles, le tourisme est non seulement une industrie propre, mais encore c'est une industrie qui tend à protéger l'environnement<sup>44</sup>.

40. L'annonce par INCO de la construction d'une usine hydrométallurgique dans le sud de la Grande-Terre, en baie de Prony, a pourtant initié un débat salubre qui ne se limite pas à ce seul projet. L'usine de *Goro Nickel* traitera les minerais latéritiques par un procédé chimique, complexe et nouveau sur le territoire. La latérite contenant le nickel sera extraite du sol, puis mélangée à de l'eau pour en faire une boue qui subira un traitement de lixiviation à base d'acide sulfurique et de solvants. Une fois extraits le nickel et le cobalt, l'acide sera neutralisé avec du calcaire, tandis que l'eau sera purifiée, avant d'être rejetée en mer, à 34 mètres de profondeur. Malgré cette décantation, elle pourrait contenir un certain nombre d'éléments chimiques et de résidus.

41. Cette faiblesse s'explique en partie par la tradition mélanésienne. Les Kanak sont des agriculteurs qui ne pratiquent la pêche que dans le lagon à des fins d'autosubsistance.

42. Remarquons que les recettes du tourisme font partie des exportations (avec la particularité que ce ne sont pas les produits que l'on transporte, mais les clients que l'on déplace).

43. Dans la période post-défiscalisation, il ne faut pas attendre d'une éventuelle croissance du tourisme qu'il stimule le secteur du bâtiment. En revanche il pourra contribuer à l'occupation d'une partie des logements déjà construits.

44. «On peut dire qu'il est dans l'intérêt bien compris de l'industrie touristique de préserver et même d'améliorer l'environnement (création de terrains de golf dans des zones arides ou en friches, par exemple) du pays où elle s'installe.» (Poirine, 1995, p. 90).

## CHRONOLOGIE

**• 1864 – Découverte du minerai**

À l'occasion d'une mission en Nouvelle-Calédonie, l'ingénieur Jules Garnier a l'intuition que le minerai qu'il découvre le long de la Dumbéa, contient du nickel. Il envoie des échantillons à Paris et à New Haven (USA) à des fins d'analyse. Le 19 juin 1879, l'Académie des sciences baptise officiellement le nickel calédonien «garniérite», du nom de son découvreur.

**• 1873 – Premiers filons**

Le colon Pierre Coste parcourt, pioche à la main la propriété qu'il a achetée à Plum, à proximité du Mont Dore. Il prélève plusieurs échantillons. Les plus verts sont, cette fois, expédiés à Sydney. Les analyses révèlent qu'il s'agit d'un minerai de nickel avec une teneur de 14 %.

On découvre des filons au Mont Dore, à Houaïlou, Bourail, Canala, Thio.

**• 1877 – Première crise**

La première des 13 crises du nickel qu'a connues jusqu'à ce jour la Nouvelle-Calédonie plonge de nombreux petits mineurs dans la détresse.

**• 1879 – Première usine de fusion**

Constituée de deux-demi hauts fourneaux, elle produit jusqu'à 4000 tonnes de fonte et de mattes à 60-65 % de nickel. Elle ferme ses portes en 1885, victime d'une nouvelle crise du nickel.

**• 1878 – Contrat «de la Balade»**

Le 18 février John Higginson obtient de l'administration pénitentiaire la mise à disposition, pour 20 ans, de 300 condamnés. Il signe un contrat dit «de la Balade», du nom de la mine où il compte employer cette main-d'œuvre. Son exemple est suivi par d'autres sociétés et des particuliers.

**• 1880 – Naissance de la SLN**

Jules Garnier, John Higginson et Jean-Louis Hubert Hanckar créent la *Société Le Nickel* le 10 mai 1880. Le baron de Rothschild apporte son soutien financier. La SLN possède alors 37 mines et des participations dans une vingtaine d'autres.

**• 1891 – Les engagés asiatiques**

Un premier groupe de 768 Indochinois, dont 479 bagnards de Poulo-Condor, est mis sur la mine. Ils sont suivis cinq ans plus tard par des Javanais. Le travail sur mine, mieux rémunéré que l'agriculture, est beaucoup plus dur, voire insupportable, au point que certains engagés se mutilent volontairement.

**• 1892 – Les convois de Japonais**

Les premiers convois d'ouvriers japonais arrivent à Thio.

- **1902**

INCO obtient des titres miniers grâce à sa participation dans la fondation de l'*International Nickel Company*, qui regroupe 7 sociétés minières.

- **1910 – Inauguration de Doniambo**

André Ballande, qui a fondé un an plus tôt la *Société des Hauts fourneaux* de Nouméa, inaugure le 10 juillet 1910, à Doniambo, une unité de première fusion. Tout comme à Chaleix c'est la proximité d'un port important qui détermine l'implantation de l'usine.

- **1913**

INCO contrôle 55 % du marché mondial du nickel, la SLN en contrôle 33 %.

- **1937 – Doniambo change de mains**

La crise mondiale de 1929 se traduit sur le territoire par la fusion de deux concurrents, *Le Nickel* de Rothschild absorbe *Les Hauts fourneaux* de Ballande. L'usine de Doniambo est modernisée.

- **1941-1946**

INCO raffine la production de la SLN pour le compte des États-Unis.

- **1959**

INCO s'associe avec Édouard Pentecoste, détenteur de nombreux titres miniers dans le Sud.

- **1967-1971– Le boom et la crise**

La SLN emploie un tiers de la population salariée de l'archipel.

- **1973 – Le premier choc pétrolier**

La Nouvelle-Calédonie plonge dans la crise.

- **1976**

INCO lance un programme d'exploitation des chromites à Tiébaghi.

- **1990 – La province Nord acquiert la SMSP**

La Sofinor rachète 85 % des parts de la SMSP au groupe Lafleur.

- **1992**

INCO acquiert les titres miniers qui lui permettront de développer le projet commercial de *Goro Nickel*.

- **1995**

La SMSP – qui emploie 850 personnes – figure au premier rang des exportations de minerais calédoniens avec 40000 tonnes de nickel contenu.

- **1996**

La SMSP s'ouvre à la métallurgie. Elle invite *Falconbridge* à participer à son projet métallurgique.

- **1998 – Accord de Bercy**

Une campagne de sondage exploratoire est lancée sur le massif du Koniambo dès la fin août.

- **1999**

Lancement de l'usine pilote de *Goro Nickel* visant à tester sa nouvelle technologie de lixiviation à l'acide sous pression.

La SMSP détient 76 % du marché d'exportation des garniérites et 65 % du marché des latérites. Elle exporte près de 2,7 millions de tonnes de minerais vers les fondeurs japonais *Pamco*, *Nippon Yakin* (54,4 % du total) et une raffinerie australienne, *Queensland Nickel* (45,6 % du total).

- **2000 – Entrée des Calédoniens dans le capital de la SLN**

La SMSP suspend ses livraisons à *Pamco* afin d'obtenir une augmentation du prix du minerai.

- **28 novembre 2000 – La Calédonie endeuillée**

Raphaël Pidjot, P.-D.G. de la SMSP – et son équipe (le directeur financier, le directeur des mines, un ingénieur et un spécialiste des questions environnementales) trouvent la mort dans un accident d'hélicoptère. André Dang revient aux commandes de la *Société Minière du Sud Pacifique*.

- **2001 – INCO annonce la construction d'une usine commerciale à Goro**

« Exporter davantage irait à l'encontre des intérêts de la STCPI qui est entrée dans le capital d'*Eramet* et de SLN. Il faut protéger le prix du métal en mettant moins de minerai sur le marché et tenir compte de la possibilité pour la SLN de porter la capacité de l'usine à 70000 tonnes » estime André Dang<sup>45</sup>.

- **Mars 2001**

En fusionnant, le groupe australien BHP et le groupe britannique *Biliton* deviennent la deuxième entreprise minière mondiale. *BHP Biliton* se hisse au second rang mondial, juste derrière l'aluminier américain *Alcoa* mais devant ses concurrents *Anglo American* et *Rio Tinto*.

- **Avril 2001**

Le conseil d'administration d'INCO donne son feu vert à la construction de l'usine commerciale, située dans la baie de Prony. Elle est censée générer à terme 800 emplois directs et 1500 emplois induits ou indirects. Plus de 90 % de ces emplois devront être occupés par des Calédoniens.

---

45. « André Dang, P.-D.G. de la SMSP: Nous faisons un geste fort envers la SLN », *Les Nouvelles calédoniennes*, mardi 17 avril 2001  
(<http://www.nouvelles-caledoniennes.nc/webpress4/Articles/20010417/A8262.asp>).

**• Mai 2001**

Après la décision du conseil d'administration d'INCO de construire l'usine commerciale de Goro, une nouvelle et importante étape vient d'être franchie sur la voie de la réalisation du projet *Goro Nickel*. Le ministère des Finances accorde au projet le bénéfice de la loi Pons.

**• Du 25 au 29 juin 2001– Première conférence mondiale du nickel à Nouméa**

Organisée chaque année de par le monde par un bureau de consultants australien, la conférence mondiale du nickel a lieu pour la première fois en Nouvelle-Calédonie. Parmi les conférenciers internationaux attendus on trouve *WMC Resources* (Australie), *Macquarie Bank* (Grande-Bretagne), *QNI/Biliton*, (Australie), *Argosy Minerals* (Australie), *Brook Hunt* (Grande-Bretagne) mais aussi des représentants des sociétés implantées localement, à savoir: *Eramet/SLN* (France), *Falconbridge* (Canada), *INCO* (Canada), *Goro Nickel SA* (Nouvelle-Calédonie), le service des Mines et de l'Énergie et le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie.

**• Octobre 2001**

La SLN et le japonais *Nisshin Steel* décident de renouveler un contrat commercial de 10 ans qui prévoit la livraison d'un tonnage de ferronickel supérieur à celui en cours – soit plus de 5000 tonnes.



## BIBLIOGRAPHIE

- Amigues J.-P., Favard P., Gaudet G., Moreaux M., 1997 a, «Ressources naturelles et ordre optimal d'exploitation», *Revue d'économie politique*, 107, 2, mars-avril, p.205-230.
- Amigues J.-P., Favard P., Gaudet G., Moreaux M., 1997 b, «De l'usage optimal de divers types de ressources naturelles», *Annales d'économie et de statistiques*, 48, p.147-189.
- Corden W. M., 1984, «Booming Sector and Dutch disease Economics: A Survey», *Oxford Economic Papers*, 36, p.359-80.
- Halvorsen R., Smith T. R., 1986, «Substitution Possibilities for Unpriced Natural Resources: Restricted Cost Functions for the Canadian Metal Mining Industry», *The Review of Economics and Statistics*, 68, p.398-405.
- ITSEE, 2000, *Tableaux de l'économie Calédonienne*, Institut territorial de la statistique et des études économiques, Nouméa, Nouvelle-Calédonie, 256 p.
- Lagadec G., Perret C., 2000, *Enjeux économiques pour la Nouvelle-Calédonie – Théorie et illustrations*, CDP, collection «Université», 165 p.
- Nowak J.-J., 1998, *Syndrome néerlandais et Théorie de Commerce International*, *Économica*, 230p.
- Pitoiset A., 2000, *Nouvelle-Calédonie Horizons Pacifiques*, Éditions Autrement, Paris, 283 p.
- Poirine B., 1995, *Les Petites économies insulaires: théorie et stratégies de développement*, L'Harmattan, 282 p.
- Sid Ahmed A., 1988, «Vers une théorie de l'industrialisation à partir de l'exportation et de la transformation des ressources naturelles: De la *Staple Theory* à la Rente Pétrolière», *Revue Tiers-Monde*, XXIX, 115, p.714-807.
- Suárez O., 1993, «Les limites d'une croissance fondée sur l'exportation des ressources naturelles», *Problèmes d'Amérique Latine*, 11, p.49-70.